



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



09379-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT SPECIAL
DU
DIRECTEUR EXECUTIF

Troisième Conférence générale
de l'ONUDI

New Delhi, 21 janvier-8 février 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Vienne

RAPPORT SPECIAL
DU DIRECTEUR EXECUTIF

Troisième Conférence générale de l'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier-8 février 1980



NATIONS UNIES
New York, 1979

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Le texte de la présente publication peut être reproduit partiellement ou en totalité, mais avec indication de source. Toute personne faisant usage de ces textes est priée de bien vouloir communiquer un exemplaire de la publication contenant le passage cité ou le texte reproduit.

ID/242
(ID/CONF.4/17)

Préface

La troisième Conférence générale de l'ONUDI se tient à un moment particulièrement difficile pour la communauté internationale, qui doit faire face à toute une série de problèmes complexes d'ordre économique et politique, susceptibles d'influer énormément sur son bien-être futur. La décennie qui vient de s'achever a été marquée par une succession de phénomènes nouveaux et d'événements qui feront date. En particulier, les deux tendances étroitement liées entre elles qui conditionneront la paix et la prospérité futures ont jusqu'ici résisté à tous les efforts déployés pour les faire se rejoindre. Jamais auparavant on n'avait reconnu de manière aussi nette et aussi générale le rôle essentiel de l'interdépendance internationale dans le bonheur futur de l'humanité; l'importance des principes de la communauté d'intérêts et de la pleine égalité des nations n'a cessé de s'affirmer. C'est là une tendance rassurante; malheureusement, toutes les tentatives faites pour élaborer, à partir de ces principes, un cadre d'action internationale en vue d'atténuer la misère ou de supprimer les inégalités ont été vouées à l'échec, ou n'ont donné que de maigres résultats. L'ordre économique international, reconnu désormais comme injuste et inacceptable, a peu changé.

Au cours des années 70, l'échec de diverses conférences internationales minutieusement préparées, qui avaient pour objet de remodeler l'ordre existant de manière progressive et néanmoins profonde, l'aggravation simultanée des problèmes qui se posaient déjà et l'apparition de problèmes nouveaux ont créé un climat de déception et de doute. Les difficultés rencontrées en matière d'alimentation et d'énergie, l'inflation, le chômage, la fragilité du système monétaire et le malaise politique général sont des problèmes redoutables, liés aux conditions absolument inacceptables dans lesquelles l'ordre économique international en vigueur oblige les deux tiers de l'humanité à vivre.

L'industrie occupe une place importante dans le programme d'expansion économique des pays en développement. Une accélération dans ce secteur donnerait une impulsion nouvelle au progrès des autres secteurs clefs. Tout au long des douze années de son existence, l'ONUDI, malgré la modicité de ses ressources, a servi la cause de l'industrialisation des pays en développement. Toutefois, ses attributions et ses ressources sont demeurées limitées jusqu'à ce que la deuxième Conférence générale, tenue à Lima (Pérou) en 1975, assigne des tâches nouvelles au Secrétariat et engage la communauté internationale à doter l'Organisation des

ressources et des pouvoirs requis pour qu'elle puisse s'en acquitter, afin notamment d'aider les pays en développement à porter leur part dans la production industrielle mondiale à 25 % au moins d'ici à l'an 2000.

La communauté internationale, qui n'a obtenu que des résultats très insuffisants à Paris (CCEI)*, à Manille (cinquième session de la CNUCED), à Vienne (CNUSTD) et en d'autres lieux à la fin des années 70, se voit offrir à New Delhi, au début de cette décennie, une nouvelle occasion d'élaborer, dans le domaine clef de l'industrialisation, un cadre d'action internationale susceptible de permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs légitimes. La communauté mondiale se voit ainsi offrir la possibilité de mettre un terme au pessimisme et au sentiment de frustration qui envahissent la scène économique internationale et d'annoncer l'avènement d'une ère nouvelle de concertation, qui ouvrirait finalement la voie à une action commune en vue de l'instauration d'une paix mondiale véritable pour les générations futures.

Un certain nombre de questions importantes et interdépendantes qui touchent à certains ou plusieurs aspects du processus de l'industrialisation sur le plan international attendent d'être examinées à la Conférence. Ces questions sont traitées séparément ou conjointement dans les documents établis pour la Conférence. Cela étant, on s'est néanmoins efforcé, dans le présent rapport spécial, de faciliter les travaux de la Conférence en faisant mieux ressortir les questions complexes qui, bien que traitées en détail par ailleurs, demandent encore à être davantage mises en évidence.

*Conférence sur la coopération économique internationale.

TABLE DES MATIERES

<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. Déclaration de Lima et rôle de l'action internationale .	1-12	1
II. Perspectives de la coopération internationale	13-18	5
III. Rôle de la coopération commerciale	19-26	8
IV. Rôle de la coopération dans le financement du développement industriel	27-36	12
V. Possibilités de coopération dans le domaine de la technologie industrielle	37-45	15
VI. Restructuration industrielle et action à l'échelle internationale	46-56	19
 <i>Annexe.</i> Mesures prises par le Secrétariat de l'ONUDI pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima	 1-12	 23

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les classifications régionales, industrielles et économiques ainsi que les symboles employés dans le présent document sont ceux qui ont été adoptés dans l'*Annuaire statistique des Nations Unies*.

La définition des groupements économiques utilisés dans le texte est celle qui a été adoptée par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies. On entend par "pays en développement" les pays d'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Sud), d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud, des Antilles, de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (à l'exclusion du Japon) et du Moyen-Orient (à l'exclusion d'Israël). Les "pays développés à économie de marché" sont les pays d'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis), les pays d'Europe (à l'exclusion de l'Europe de l'Est), l'Afrique du Sud, l'Australie, Israël, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Sont inclus dans les "pays à économie planifiée" la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, mais non l'Albanie, la Chine, la Mongolie, la République démocratique du Viet Nam et la République populaire démocratique de Corée. Toutefois, dans certains passages, la source utilisée a parfois conduit à adopter une classification légèrement différente de la classification ci-dessus.

Pour des raisons de style, certaines autres dénominations ont également été utilisées pour les groupes de pays. Les termes "Sud" et "tiers monde" et les expressions correspondantes s'appliquent à l'ensemble des pays en développement. Le terme "Nord" et les expressions correspondantes désignent les pays industrialisés à économie de marché, soit, en gros, les pays de l'OCDE. L'expression "pays industrialisés" désigne les pays développés à économie de marché et les pays à économie planifiée d'Europe. Ces définitions ne sont cependant pas employées de façon très stricte.

Sauf indication contraire, l'expression "industries manufacturières" utilisée dans le présent document recouvre les groupes d'industries figurant sous la rubrique "Branche 3" de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI).

Les dates séparées par une barre transversale (par exemple 1960/61) désignent une campagne agricole ou un exercice financier.

Les dates jointes par un trait d'union (par exemple 1960-65) délimitent une période donnée, y compris la première et la dernière année.

Sauf indication contraire, le terme "dollar" s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Sauf indication contraire, les taux annuels de croissance ou de changement correspondent à des pourcentages calculés sur une base composée.

Les abréviations suivantes ont été utilisées dans le présent document :

CEE	Communauté économique européenne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUSTD	Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

1. Déclaration de Lima et rôle de l'action internationale

1. La Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés en mars 1975, ont permis de replacer les aspirations des pays en développement dans une perspective à long terme. En adoptant l'objectif de Lima, qui veut que ces pays s'efforcent de porter à 25 % d'ici à l'an 2000 leur part dans la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier mondial, la deuxième Conférence générale de l'ONUDI a fait ressortir la nécessité d'accélérer le processus d'industrialisation des pays en développement.

2. Cette conférence n'était qu'une des réunions convoquées pour mettre au point de nouvelles formes de coopération internationale dans divers domaines. Le fait qu'elle ait envisagé le développement industriel dans la perspective lointaine de l'an 2000 la distingue, dans une certaine mesure, des autres réunions. Cependant, la Conférence de Lima, comme d'autres conférences, a pleinement reconnu la nécessité pressante de mener une action concertée et d'obtenir des résultats tangibles dans des domaines intéressant la communauté internationale tout entière. La Déclaration insiste sur plusieurs questions présentant un intérêt immédiat pour les Etats membres, et notamment sur le fait que le but primordial du développement industriel doit être de répondre aux besoins des populations locales. Elle souligne l'importance d'un développement intégré de l'industrie étroitement lié à celui des secteurs agricole et minier, définit des secteurs prioritaires et demande qu'un appui soit accordé aux petites industries et aux industries rurales. Parallèlement, la Conférence a pris des mesures préliminaires en vue de la mise en place d'un mécanisme international - le système de consultations - destiné à faciliter les progrès dans nombre des domaines en question.

3. A l'analyse, les progrès accomplis et les mesures prises depuis la Conférence de Lima se révèlent décevants. Au niveau national, les progrès sont inégaux et généralement lents. Aux niveaux régional et interrégional, on a adopté de nouveaux programmes et pris des

¹Voir *Mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima* (ID/CONF.4/4).

initiatives, mais les résultats obtenus jusqu'ici ne sont pas spectaculaires. Au niveau international, on n'a pas accompli de progrès décisifs. A cet égard, la Conférence de Lima a donné des résultats analogues à ceux d'autres réunions internationales, en ce sens que l'on a généralement répondu avec un temps de retard et de manière insuffisante aux appels en faveur d'une action immédiate, notamment lorsqu'un appui international était nécessaire.

4. A la troisième Conférence générale de l'ONUDI, les débats seront axés sur les facteurs économiques auxquels est en partie imputable la lenteur des changements intervenus dans la configuration de l'industrie mondiale et qui risquent de continuer à influencer sur les structures de la croissance industrielle au cours des deux prochaines décennies. Deux grandes constatations se dégagent de cette analyse. En premier lieu, une coopération internationale active dans l'industrie pourrait procurer des avantages plus importants que jamais aux pays développés comme aux pays en développement, à condition que la structure actuelle de l'industrie mondiale se modifie radicalement. Les formes de coopération industrielle internationale propres à assurer une telle transformation structurelle pourraient résulter des politiques, des travaux de recherche et des mesures d'ordre institutionnel visant à renforcer l'évolution naturelle des structures et la dynamique de l'avantage comparatif. En second lieu, la communauté internationale doit se préoccuper davantage de l'ampleur et des orientations de l'évolution des structures et de leurs conséquences dans d'autres domaines comme ceux de l'énergie et de l'agriculture, notamment dans les pays en développement. La croissance industrielle dans le cadre des structures actuelles a entraîné certains déséquilibres – tout particulièrement dans les domaines du commerce, du financement et de la technologie – qui compromettent toute nouvelle expansion de l'industrie dans le monde en général et dans les pays en développement en particulier. Ces déséquilibres se font sentir dans le monde entier, et c'est à tous les pays qu'il incombe de rechercher des moyens de coopération internationale susceptibles, sinon de résoudre ces problèmes, du moins de les atténuer.

5. L'analyse ci-après porte principalement sur les répercussions internationales de certains problèmes industriels. Elle est donc axée sur les liens d'interdépendance entre les pays développés et les pays en développement. Cependant, aussi importants que soient ces liens, il ne faut pas en exagérer la portée : l'industrialisation du tiers monde dépend, d'abord et avant tout, des efforts faits par les pays en développement eux-mêmes. Toute possibilité de coopération internationale serait exclue sans un essor véritable de l'industrie dans ces pays. Toutefois, eu égard à la volonté de s'industrialiser de ces pays, la possibilité d'une coopération internationale mutuellement avantageuse dépendra dans une large mesure des pays développés.

6. La prise de conscience des possibilités offertes par la coopération économique et technique entre pays en développement fait que le

principe de l'autonomie collective déborde désormais le cadre de la négociation. Il est évident que l'intensification du commerce entre ces pays revêt une importance déterminante dans le processus d'industrialisation. Les pays développés peuvent faciliter le resserrement des liens économiques entre les pays en développement, qui entraînerait un renforcement de l'efficacité et devrait améliorer les bases de la coopération à l'échelle mondiale.

7. Au niveau national, la "stratégie d'industrialisation endogène" proposée répond à une conception compatible avec les aspirations à l'autonomie collective². Cette proposition implique, non pas une rupture avec le système international, mais l'élaboration de politiques destinées à favoriser l'établissement de liens sélectifs et planifiés au niveau international.

8. Deux autres points méritent d'être signalés, qui, quoique ayant trait à l'industrie, touchent aussi à d'autres secteurs de l'économie et résument le problème du développement. Le premier concerne l'agriculture et la contribution de l'industrie au développement agricole. Il ressort des projections que la production agricole des pays en développement devra, dans les années 80 et 90, s'accroître à un rythme annuel d'environ 4 %, contre moins de 3 % dans le passé, pour pouvoir satisfaire la majeure partie de la demande intérieure de produits alimentaires et de matières premières d'origine agricole. Le développement de l'industrie et l'amélioration des transports et de l'infrastructure devraient permettre de fournir à l'agriculture les apports dont elle a besoin, ainsi que de commercialiser et de transformer sa production. Le resserrement des liens entre l'agriculture et l'industrie jouera un rôle déterminant dans la satisfaction des besoins alimentaires, tout en améliorant le niveau de vie dans les campagnes grâce aux créations d'emplois. Ces questions ont été examinées récemment par diverses instances, et notamment à la Conférence sur la réforme agraire et le développement rural, qui s'est tenue à Rome en 1979.

9. Le deuxième point intéressant tous les secteurs a trait à l'énergie. L'industrie continuera certainement à se développer dans les pays en développement. Les besoins énergétiques de ces pays s'accroîtront donc à mesure qu'augmentera leur part dans la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier mondial. A l'heure actuelle, le pétrole, source d'énergie qui a la préférence, satisfait à 55 % environ des besoins globaux d'énergie primaire. Mais les réserves sont limitées, et d'autres sources d'énergie devront remplacer progressivement le pétrole. Pour l'heure, les deux principales solutions de rechange sont le charbon et l'énergie nucléaire. Le charbon est abondant, mais inégalement réparti : les pays en développement possèdent moins de 5 % des réserves mondiales connues. Quant à l'énergie nucléaire, abstraction faite des considérations de

²Voir *L'industrie à l'horizon 2000 - Nouvelles perspectives*, ID/CONF.4/3, pages 74 à 77.

sécurité, elle n'offre pas de solution de rechange viable dans l'immédiat pour la plupart des pays en développement.

10. Dans leur ensemble, les pays en développement ne pourront donc que demeurer tributaires des sources classiques d'énergie. En outre, cette dépendance se renforcera avec la modernisation de leur agriculture et le développement de leur industrie. Actuellement, 15 % environ de la production mondiale de pétrole sont consommés dans les pays en développement. Les possibilités de recourir à d'autres sources d'énergie dans les années à venir étant limitées, les besoins en pétrole des pays en développement connaîtront probablement un taux de croissance analogue à celui de leur produit intérieur brut.

11. Les pays développés consomment actuellement une proportion considérable de la production mondiale d'énergie, et notamment de produits pétroliers. Les perspectives à long terme font ressortir la nécessité d'un effort concerté de la part de ces pays pour conserver l'énergie et, en particulier, pour réduire leurs besoins en pétrole. Seuls les pays développés ont la possibilité de substituer de nouvelles sources d'énergie aux combustibles fossiles, et il importe qu'ils s'y emploient sans plus tarder. De leur côté, les pays en développement devraient, dans le cadre d'une stratégie d'industrialisation adaptée à leurs besoins, veiller tout particulièrement, dans le choix de leurs technologies, à la question de la consommation d'énergie.

12. Dans le cadre des débats en cours, il convient d'évoquer les mesures prises par l'ONUDI pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima. Ces mesures sont résumées dans l'annexe au présent rapport, qui indique également les changements intervenus dans l'organisation du Secrétariat depuis la dernière Conférence générale.

II. *Perspectives de la coopération internationale*

13. Au cours des trente dernières années, le revenu des pays développés a pratiquement quadruplé. Par rapport à la période précédente, ces progrès sont considérables. Par exemple, la croissance du revenu par habitant dans les principaux pays développés a été plus élevée entre 1950 et 1970 qu'à aucun moment depuis 1870. Considéré dans une perspective historique, le rythme de la croissance dans les années 1970 était encore élevé, quoique inférieur à celui des vingt années précédentes. Cette croissance économique rapide s'est caractérisée par un déplacement de l'activité économique des régions développées de longue date vers les pays à économie planifiée d'Europe et vers les pays nouvellement développés tels que le Japon et les pays de l'Europe méridionale³. La principale redistribution de l'activité économique au cours de cette période a consisté en un déplacement des capacités de production. Au cours de la période 1948-1976, la part des pays industrialisés de longue date dans la valeur ajoutée par le secteur manufacturier à l'échelle mondiale est tombée de 75 à 51 %, alors que celle des pays à économie planifiée et des nouveaux pays développés augmentait de plus de 50 %.

14. Pendant que de nombreux pays en développement luttent pour obtenir leur indépendance politique, l'industrie du tiers monde enregistrait un certain progrès. Ces pays continuaient cependant à être les principaux fournisseurs des matières premières – pétrole notamment –, qui permettaient aux pays développés de bénéficier d'une expansion rapide. Alors que le revenu par habitant augmentait de près de 4 % dans les pays développés au cours de la période 1960-1975, il n'augmentait que de 3 % dans l'ensemble des pays en développement. Cette augmentation n'était que de 2,5 % dans les pays en développement d'Afrique, et elle était encore inférieure à ce chiffre dans les grands pays de l'Asie du Sud et de l'Est. Pratiquement aucun progrès n'a été enregistré au cours de cette période dans les pays les moins avancés, pris dans leur ensemble. Alors que les inégalités entre les pays développés tendaient à diminuer au cours de cette période de progrès rapides, la

³ Espagne, Grèce, Italie et Portugal.

différence entre le revenu par habitant des pays développés et celui des pays en développement continuait à s'accroître. Bien que réunissant plus des deux tiers de la population mondiale, les pays en développement n'ont pas vu leur part de la production manufacturière mondiale dépasser 7 % environ dans les années 60.

15. Il convient cependant de noter que cette part a quelque peu augmenté au cours des années 70, pour atteindre 9 % en 1979. En d'autres termes, le taux de croissance de la production manufacturière des pays en développement a été légèrement plus fort que celui des pays développés au cours des vingt dernières années⁴. Certains pays - peu nombreux, il est vrai - ont réussi à accroître leur production à un rythme particulièrement rapide et à mettre en place une infrastructure industrielle relativement importante. Quelques-uns sont parvenus à augmenter leurs exportations de produits finis par rapport à leurs exportations de produits semi-finis ou de matières premières.

16. Ainsi, l'expérience des trente dernières années indique la direction que devrait prendre la coopération internationale pour modifier la structure de l'industrie mondiale et la rendre plus équitable. Cette coopération doit être envisagée dans une perspective à long terme, de façon à rendre plus évidente l'interdépendance des intérêts de toutes les parties intéressées. Au cours des décennies à venir, l'industrialisation exigera un gros effort d'investissement; les pays développés peuvent coopérer avec les pays en développement en leur apportant, à des conditions mutuellement acceptables, les capitaux nécessaires pour compléter et accroître les ressources financières que les pays en développement pourront eux-mêmes fournir. Les pays développés peuvent aussi apporter une contribution importante à la coopération internationale en aidant les pays en développement à se procurer les techniques dont ils ont besoin et à renforcer leur potentiel technologique. Les relations commerciales sont elles aussi d'une importance capitale : à long terme, les pays en développement ne réussiront à équilibrer leur balance commerciale et à assurer le service des prêts accordés par les pays développés qu'en accroissant régulièrement leurs recettes d'exportation.

17. Certains facteurs historiques, et en particulier l'existence de relations de type colonial, ont entraîné la mise en place d'un système commercial dans lequel les pays en développement exportaient des produits primaires, surtout d'origine agricole, et importaient des produits manufacturés. La restructuration progressive de l'industrie mondiale modifiera considérablement ce système. L'industrialisation permettra à de nombreux pays en développement d'acquérir un avantage comparé pour la production de certaines catégories de produits manufacturés.

⁴ Il convient de se rappeler que la croissance démographique a également été plus rapide dans les pays en développement.

A long terme, les pays développés auront certainement intérêt à tenir compte dans leurs relations commerciales avec les pays en développement de cette évolution nécessaire. L'ouverture suffisante des marchés des pays développés aux produits manufacturés que les pays en développement deviennent en mesure d'exporter est indispensable pour donner toutes ses chances à la coopération industrielle et pour offrir aux pays développés un marché en expansion pour leurs biens d'équipement et leurs produits à haute technicité.

18. Les sections ci-après du présent rapport illustrent certains aspects des initiatives internationales qui seront nécessaires au cours des années à venir dans les trois grands domaines que nous venons de mentionner : le commerce des produits manufacturés, le financement de l'industrialisation et le développement technologique. Comme nous l'avons déjà dit, les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes et la coopération entre ces pays sont indispensables à leur progrès industriel, mais les résultats escomptés se manifesteraient sans doute plus rapidement si les pays développés facilitaient cette entreprise en y contribuant de manière appropriée. Ces pays peuvent d'ailleurs retirer des bénéfices importants de cette coopération, car l'enrichissement et l'expansion économique du tiers monde leur ouvrira des perspectives commerciales plus larges. Telle semble être la leçon que l'on peut tirer des progrès de la richesse et de l'industrialisation dans les pays développés au cours des trente dernières années. Il n'est pas interdit de penser que, dans quelques années, les pays développés reconnaîtront eux-mêmes les avantages que peut présenter le renforcement de la coopération avec le tiers monde, à des conditions mutuellement acceptables.

III. Rôle de la coopération commerciale

19. Les pays en développement représentent un marché important pour les produits manufacturés des pays développés. Entre 1960 et 1977, dans ce secteur, les exportations des pays développés à destination des pays en développement ont presque été multipliées par 9, et la position commerciale nette des premiers de ces pays par rapport aux seconds n'a cessé de s'améliorer. Le solde des échanges de produits manufacturés des pays industrialisés est passé de 14 milliards de dollars en 1960, à plus de 114 milliards en 1977⁵. Au cours de l'année 1977, un quart environ des produits manufacturés exportés par les pays développés était dirigé vers les pays en développement. Les exportations du Japon, de la Communauté économique européenne et des pays d'Amérique du Nord à destination du tiers monde étaient plus importantes que les exportations de chacun de ces trois groupes vers les deux autres réunis.

20. Les pays en développement ont, dans un passé récent, prouvé qu'ils offraient des débouchés particulièrement sûrs pour les produits manufacturés exportés par les pays développés. Si leurs importations avaient évolué parallèlement à celles des pays développés, ces derniers auraient beaucoup moins gravement souffert de la récession. Les chiffres de la CEE montrent qu'en 1975 les exportations des pays de la Communauté vers les Etats-Unis avaient diminué de 17 %, et celles vers les pays de l'AELE de 3,3 %, tandis que les exportations à destination des pays en développement avaient augmenté de 25 %⁶.

⁵ Cette augmentation s'est produite bien que la composition des exportations des pays en développement ait déjà connu d'importants changements. Si l'on ne tient pas compte des exportations de carburants, la part des produits manufacturés dans les exportations totales des pays du tiers monde était d'environ 19 % en 1960. En 1977, grâce surtout aux efforts déployés par certains pays plus avancés, ce pourcentage atteignait 45 %. Cependant, même les principaux pays en développement exportateurs souffraient d'importants déséquilibres dans leurs échanges de produits manufacturés avec les pays développés : les neuf pays qui, en 1976, fournissaient 60 % des exportations de produits manufacturés des pays en développement vers les pays développés à économie de marché, enregistraient un déficit de près de 13 milliards de dollars dans leurs échanges dans ce secteur avec les pays développés. L'essor des exportations a également profité aux exportateurs des pays développés.

⁶ Michael Noelke, Commission des communautés européennes, "Interdépendance Europe-Tiers monde", *Facts and Figures* (CEE, Bruxelles), 1979, page 54 du texte anglais.

21. Les mesures qui auraient pour effet de limiter ou de réduire la possibilité qu'ont les pays en développement de financer leurs importations grâce à l'augmentation de leurs exportations semblent donc tout particulièrement déconseillées⁷. Tout nouvel obstacle aux efforts déployés par les pays en développement pour accéder aux marchés des pays développés se répercuterait probablement sur la capacité des pays du tiers monde d'assurer le service de leur dette. Entre 1970 et 1977, le service de la dette, exprimé en pourcentage du PNB, a sensiblement augmenté. Les conséquences à long terme seraient encore plus néfastes pour l'industrie dans son ensemble; en particulier, les pays en développement auraient du mal à acquérir les biens d'équipement nécessaires pour poursuivre leur croissance industrielle. Pour assurer cette croissance vitale dans une atmosphère de coopération durable, il faut bien voir que les pays développés ont un rôle important à jouer en tant que fournisseurs de biens d'équipement et d'autres produits exigeant de grosses dépenses de recherche-développement. Du point de vue qualitatif, il y a un niveau "minimum" pour les importations de biens d'équipement indispensables au développement. En outre, ce minimum augmentera certainement en valeur absolue au fur et à mesure que l'industrie des pays du tiers monde se développera et se diversifiera⁸. Pour pouvoir payer lesdites importations, les pays en développement doivent absolument accroître leurs exportations encore constituées pour l'essentiel de produits de l'industrie légère.

22. L'évolution récente des politiques commerciales dans plusieurs des pays développés menace de réduire la contribution des échanges commerciaux à la croissance industrielle mondiale. La nouvelle tendance qualifiée de "nouveau protectionnisme"⁹ va à l'encontre des conceptions à long terme de l'évolution structurelle et de l'avantage comparatif. Dans le passé, les pays en développement étaient gênés dans leurs exportations par les limites de leur appareil de production. Aujourd'hui, ce sont les pays développés qui s'efforcent de réduire leur demande tandis que la capacité de production augmente rapidement dans les pays en développement¹⁰. Des mesures protectionnistes ont été adoptées ou

⁷ Bien que ce soient les nouvelles mesures protectionnistes qui représentent la plus grande menace, d'autres politiques, ayant pour effet de réduire l'offre internationale de capitaux pour l'industrie ou de limiter les possibilités d'acquisition de techniques appropriées à un coût raisonnable, peuvent avoir des conséquences analogues.

⁸ Il en va de même pour ce qui est de l'agriculture, des transports et de l'infrastructure dans les pays en développement. Les besoins seront particulièrement importants dans le domaine des biens d'équipement perfectionnés produits dans les pays développés.

⁹ Le nouveau protectionnisme est caractérisé par des restrictions commerciales non tarifaires, des subventions gouvernementales à l'industrie nationale et la limitation volontaire des exportations de la part des pays en développement. Il diffère donc de l'ancien protectionnisme, fondé essentiellement sur les droits de douane.

¹⁰ OCDE, *The Future Development of Advanced Industrial Societies in Harmony with that of Developing Countries* (Paris, 1979), page 253.

proposées en nombre croissant pour un large éventail de produits. En outre, il se peut que ces nouvelles mesures aient sur les échanges commerciaux un effet plus restrictif encore que les barrières commerciales traditionnelles telles que les contingents autorisés¹¹.

23. Les déséquilibres structurels qui ont suscité cette attitude protectionniste ont en effet un caractère de gravité. Toutefois, il serait erroné de les imputer au commerce et plus particulièrement aux exportations des pays en développement. Le plus souvent, on attribue ce besoin de protection supplémentaire aux effets négatifs des exportations des pays en développement sur l'emploi dans les pays développés. Cet argument est réfuté par de nombreuses études. Celles-ci montrent que l'évolution de la demande intérieure et l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre ont beaucoup plus d'influence que les importations sur le chômage — même dans les secteurs où les exportations des pays en développement sont les plus importantes¹². L'accélération du progrès technique dans les pays développés, due, en grande partie, à l'importance donnée par ces pays aux industries à forte intensité de recherche, a elle aussi des répercussions beaucoup plus importantes sur le marché de l'emploi que les exportations provenant du tiers monde.

24. La confusion provient peut-être du fait que les déplacements de main-d'œuvre provoqués par l'augmentation des importations et les créations d'emplois résultant de l'augmentation des exportations touchent des secteurs géographiques et industriels différents. Les déplacements de main-d'œuvre interviennent essentiellement dans certaines industries — vêtements, textiles, produits en cuir et chaussures, etc. En outre, ce sont les régions défavorisées et la main-d'œuvre structurellement "faible" (femmes, jeunes, main-d'œuvre non spécialisée) qui sont le plus touchées. Les emplois découlant de l'augmentation des exportations sont mieux répartis sur l'ensemble de l'économie et touchent des secteurs et des régions industriels possédant une main-d'œuvre qualifiée. L'importance de ces créations d'emplois est démontrée dans une étude récente de l'OCDE, d'après laquelle, de 1973 jusqu'à la fin de 1977, le nombre d'emplois créés grâce au commerce avec les pays en développement a chaque année dépassé de 900 000 le nombre des déplacements¹³. Une évaluation des perspectives de 1976 à 1986 montre que, dans les pays de l'OCDE, la perte nette d'emplois exigeant du personnel non qualifié ou demi-spécialisé, due aux

¹¹ Voir Murray, Schmidt et I. Walter, "Alternative forms of protection against market disruptions", *Kyklos*, vol. 31, 1978, pages 624 à 637. Parmi les formes plus restrictives de barrières commerciales, on peut citer les limitations volontaires des exportations et les accords de commercialisation régulière.

¹² Voir "The impact of trade with developing countries on employment in developed countries. Empirical evidence from recent research", document de travail n° 3 de la série de l'ONUDI sur l'évolution structurelle; page 84. On a des indications analogues pour d'autres pays en développement.

¹³ OCDE, "L'incidence des nouveaux pays industriels" (Paris, 1979).

importations de produits manufacturés des pays en développement, sera compensée par la création d'un nombre égal de postes de travailleurs qualifiés, de cadres et d'administrateurs¹⁴.

25. Dans le contexte actuel, les nouvelles mesures protectionnistes se répercutent sur un domaine particulier. En bref, on peut dire que la restructuration industrielle et, par conséquent, nombre des avantages internationaux qui doivent découler de la croissance industrielle seront compromis si les barrières commerciales deviennent des instruments de politique structurelle¹⁵. La question n'est pas d'opposer le libre-échange à un commerce assorti de nombreuses barrières, tarifaires ou non tarifaires : il s'agit, plus modestement, de maintenir les échanges entre pays développés et pays en développement à un niveau favorable à la croissance, grâce à une restructuration industrielle reflétant l'importance de l'évolution des structures et de l'avantage comparatif.

26. En valeur, les pays en développement avaient exporté en 1970 l'équivalent de 16 % de leurs importations de produits manufacturés des pays développés. En 1977, ce pourcentage était passé à 25 %, grâce surtout à l'accroissement des exportations de quelques pays. Il semble nécessaire de prévoir un progrès beaucoup plus général sur la voie de l'évolution structurelle, ce qui permettrait à un nombre croissant de pays en développement de financer une part toujours plus importante de leurs importations à l'aide des recettes provenant de leurs exportations de produits manufacturés à destination des pays développés. Pendant les vingt prochaines années, le pourcentage des importations par rapport aux exportations de produits manufacturés de l'ensemble des pays en développement devrait donc dépasser de beaucoup les 25 % obtenus ces dernières années.

¹⁴ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 1979 (Washington, 1979), page 23.

¹⁵ Telle est la thèse de nombreux économistes des pays développés. Comme l'a fait valoir récemment un éminent économiste : "Dans certaines industries, les barrières commerciales ne cessent de croître alors que dans d'autres elles continuent à baisser, conformément aux propositions faites lors des négociations de Tokyo, tenues sous les auspices du GATT. Le but de ces barrières est évidemment de freiner l'adaptation (inévitable) aux nouvelles importations à bas prix." G. K. Helleiner, "Structural Aspects of Third World Trade : some trends and prospects", *Journal of Development Studies*, vol. 15, n° 3 (avril 1979), page 80.

IV. Rôle de la coopération dans le financement du développement industriel

27. Comme le commerce, le financement international de l'industrie pose une série de questions qui présentent le plus grand intérêt pour le processus de croissance et de restructuration. Depuis quelques années, deux facteurs influent fortement sur le fonctionnement du système financier international. Le premier est l'accumulation d'un surplus de liquidité dans les banques commerciales des pays développés. Le second est la persistance d'un taux d'inflation élevé, de l'instabilité monétaire, des fluctuations de taux de change et de la sous-utilisation des capacités. Dans ces conditions, le système financier international est de plus en plus sujet aux crises. Dans la mesure où l'interdépendance augmentait, l'incitation à investir dans l'industrie des pays développés et des pays en développement fléchissait. C'est ainsi que, dans les pays développés à économie de marché, la stagnation des taux de croissance s'est accompagnée d'une grave inflation. Ces circonstances ont exacerbé les sentiments protectionnistes dont il a été question plus haut en aggravant encore la récession dans les pays développés. La hausse des prix, la sous-utilisation des capacités et la faiblesse de la croissance ont eu pour pendant, dans le domaine monétaire, une extrême instabilité des taux de change et des taux d'intérêt.

28. Sous l'effet de ces facteurs, le rôle joué par les gouvernements des pays développés à économie de marché dans le système financier international a radicalement changé. Entre 1960 et 1977, la part de 11 pays développés dans les réserves officielles totales du Fonds monétaire international (FMI) est tombée de 77 % à 50 %. L'expansion des marchés d'eurodevises est également un trait important dans l'évolution du système financier international. Le montant des sommes déposées dans ces marchés dépasse dorénavant celui des réserves officielles totales (or et réserves du FMI) et s'établit à quelque 500 milliards de dollars en 1979.

29. Parallèlement, la structure des emprunts contractés par les pays en développement s'est polarisée. Les organismes d'assistance bilatérale et multilatérale ayant décidé de consacrer la plupart de leurs prêts au développement rural des pays particulièrement défavorisés et à la

satisfaction des besoins essentiels de ces pays, les concours financiers assortis de conditions libérales sont de plus en plus réservés aux pays en développement les moins avancés. Les autres pays en développement sont pour l'essentiel obligés d'emprunter aux conditions normales du marché, si bien que l'industrie, même dans les pays les plus défavorisés, est dorénavant de plus en plus tributaire des crédits bancaires internationaux, de l'investissement étranger privé et des crédits à l'exportation.

30. Depuis 1970, le montant des apports financiers d'origine étrangère reçus par les pays en développement a presque quadruplé (64 milliards de dollars en 1977), alors que l'aide publique au développement (APD) ne faisait que doubler (19,5 milliards de dollars). Les pays en développement sont donc obligés de recourir davantage aux prêts contractés aux conditions normales du marché, dont le montant a quintuplé. En 1977, cette dernière source de financement fournissait 85 % des capitaux extérieurs destinés à l'industrie. Le marché des eurodevises est d'une importance particulière pour les pays en développement, qui, depuis 1975, ont emprunté plus de 50 % du montant total des emprunts émis sur ce marché, soit environ 90 milliards de dollars.

31. La croissance industrielle continue des pays en développement dépendra d'un accroissement substantiel des apports de capitaux destinés à l'industrie. Au milieu des années 70, l'industrie entrait pour 18 % dans le montant total des investissements réalisés dans les pays en développement. Au cours des vingt prochaines années, cette proportion devra passer à 22-25 %. Même si l'APD atteint finalement l'objectif de 0,7 % arrêté pour la deuxième Décennie du développement, les pays en développement éprouveront encore d'immenses difficultés à obtenir suffisamment de capitaux internationaux.

32. Quels que soient les besoins croissants de capitaux supplémentaires, la dette des pays en développement et les charges liées au service de cette dette, déjà considérable, augmentent rapidement, en même temps que la proportion des apports consentis aux conditions normales du marché par rapport aux apports octroyés au titre de l'aide publique au développement. Entre 1970 et 1977, le montant de la dette a triplé, et les charges annuelles au titre du service de la dette ont quadruplé. En outre, la gestion de la dette devient plus compliquée, dans la mesure où les pays en développement font de plus en plus appel aux bailleurs de fonds privés : les taux d'intérêts fluctuants qui caractérisent ce genre d'emprunts et la dépendance à l'égard des apports privés à moyen terme constituent à cet égard des problèmes non négligeables.

33. En outre, l'évolution des principes régissant dans nombre de pays développés l'activité des marchés financiers nationaux a souvent de graves répercussions sur les pays en développement, répercussions qui sont encore aggravées par une interdépendance accrue. Les mesures tendant à répartir les crédits, à fixer des plafonds pour les taux d'intérêts

et à maîtriser les courants internationaux de capitaux, ainsi que les autres types d'interventions relevant du domaine de la politique intérieure, peuvent avoir des conséquences significatives, quoique involontaires, pour les emprunteurs des pays en développement : ce type de réglementation risque de modifier considérablement le montant des capitaux que les pays en développement peuvent se procurer, et de contribuer au déclenchement des crises nées de l'endettement qu'il est censé prévenir.

34. Les mécanismes internationaux mis en place au cours des années 70 semblent privilégier les gros emprunteurs par rapport aux petits. Etant donné que les emprunteurs des pays en développement sont en général relativement petits par rapport à ceux des pays développés, la persistance de cette tendance pourrait leur poser des difficultés supplémentaires. Cette tendance peut en partie s'expliquer par le fait que les milieux financiers internationaux s'intéressent évidemment davantage aux grands emprunteurs, estimant que les prêts qui leur sont octroyés présentent des risques moins élevés.

35. Enfin, les organismes financiers publics et semi-publics des pays en développement sont de plus en plus nombreux à contracter, sur le plan international, des emprunts dont le produit est destiné aux entreprises. Dans les pays qui n'ont pas encore de système efficace pour répartir les capitaux et évaluer le rendement des entreprises, et notamment celui des entreprises publiques, il est difficile de déterminer si les fonds empruntés sur le plan international sont utilisés de façon économique et rationnelle. Les problèmes croissants rencontrés par les grandes entreprises orientées vers l'extérieur font conclure à la nécessité de nouveaux investissements, qui associeraient le financement international aux opérations menées au niveau des projets ou des entreprises.

36. Etant donné l'évolution du système mondial de financement, l'importance des investissements à réaliser dans le secteur industriel des pays en développement semble exiger des arrangements et mécanismes appropriés qui tiennent compte du caractère à long terme de ces investissements et du fait que les sources de financement fournissant, souvent à court terme, des capitaux non assortis de conditions libérales représentent le plus gros des ressources financières internationales mises à la disposition des emprunteurs industriels. Les investissements nécessaires sont considérables, et la mise en place de ces nouveaux mécanismes appellera non seulement la participation des institutions financières, mais aussi une contribution active des gouvernements. Dans cet ordre d'idées, il serait certainement approprié – et conforme à l'intérêt des pays développés – d'examiner les mesures qui permettraient non seulement de créer des mécanismes plus sûrs, mais aussi de réduire les charges liées au service des emprunts à long terme destinés à financer l'industrialisation, même s'il fallait à cet effet libéraliser, jusqu'à un certain point, les conditions dont ces prêts sont assortis.

V. Possibilités de coopération dans le domaine de la technologie industrielle

37. A présent, l'aptitude de nombreux pays en développement à se doter d'un potentiel technologique national est encore très restreinte. En 1973, par exemple, les pays en développement ont contribué pour moins de 3 % aux dépenses de recherche-développement engagées dans le monde. Entre 1973 et 1975, les dépenses de recherche-développement n'ont représenté que 0,3 % du produit national brut des pays en développement (contre 2 % dans les pays développés à économie de marché et 4 % dans les pays à économie planifiée d'Europe orientale). Dès 1968, les transferts de technologie et les paiements connexes ont représenté pour les pays en développement des coûts directs supérieurs à 25 milliards de dollars, montant qui a connu un accroissement substantiel depuis lors.

38. Si la dépendance à l'égard de la technologie étrangère subsistera probablement au cours des vingt prochaines années, ne serait-ce qu'à cause de l'immense variété des techniques à mettre en œuvre, à une échelle colossale, pour atteindre l'objectif de Lima, il n'en est pas moins évident qu'il est indispensable de renforcer le potentiel technologique national nécessaire non seulement pour sélectionner, acquérir, adapter et assimiler des techniques importées, mais encore et surtout pour mettre au point des techniques autochtones. La coopération internationale dans le domaine technologique ne peut donc se limiter aux mesures visant à faciliter, à des conditions équitables, les transferts de techniques des pays développés aux pays en développement; elle doit aussi viser à renforcer le potentiel autochtone des pays en développement.

39. Des erreurs dans le choix des techniques peuvent avoir bien des conséquences fâcheuses, telles que la prolifération des procédés et matériels utilisés, des difficultés d'entretien et d'approvisionnement en pièces détachées, et la rentabilité décroissante de la fabrication locale d'éléments. L'un des moyens d'aider les pays en développement est de concourir à l'élaboration de plans technologiques visant à harmoniser les politiques technologiques avec les politiques générales de développement des pays en cause et à subordonner le progrès technique aux objectifs de

ce développement. Au lieu de considérer la technologie comme un élément d'appoint, ou un apport résiduel, similaire aux autres facteurs de production, on pourrait voir en elle la ressource première à laquelle il faut adapter les autres facteurs. Dans cette optique, le renforcement du potentiel technologique serait synonyme de mise en valeur des ressources humaines. On voit trop souvent dans les populations des pays en développement uniquement des bénéficiaires et non pas des créateurs et des utilisateurs de techniques. Si elle est à même d'améliorer son bien-être économique, une population nombreuse peut être un atout et non pas un handicap. Il importe donc d'aborder la mise en valeur des ressources humaines dans une optique nouvelle qui englobe le perfectionnement technique d'une large gamme de compétences professionnelles et non seulement la prestation de services techniques spécialisés. Au niveau de la collectivité, il faut considérer et planifier le potentiel technologique non pas comme un apport parmi d'autres entrant dans le processus de production (comme on le ferait dans le secteur privé) mais comme un élément d'infrastructure à déployer intégralement avant que les besoins correspondants ne se fassent sentir.

40. Les différentes contributions possibles de la technologie à la réalisation de l'objectif de Lima ont, bien entendu, de nombreuses incidences pratiques quant à l'action à mener. Cette action devrait continuer à se situer essentiellement sur le plan national. Chaque pays doit formuler et appliquer une stratégie de développement industriel axée sur la technologie et renoncer aux initiatives mal coordonnées prises au coup par coup. L'Etat pourrait user de son pouvoir pour stimuler effectivement le progrès technologique dans les pays en développement. Par ailleurs, les tentatives faites pour résoudre les problèmes posés par le développement technologique sans tenir compte du contexte politique n'ont guère de chance de réussir. Les pays en développement devront accorder une attention accrue aux politiques et plans technologiques et harmoniser ces politiques et plans avec leurs objectifs généraux de développement¹⁶.

41. Comme la technologie gagne progressivement en importance dans les pays en développement, il devient indispensable de sensibiliser l'opinion publique aux questions en jeu et stimuler l'intérêt porté à ces questions. Le Forum international des techniques industrielles appropriées, tenu en Inde en novembre 1977, comme les travaux préparatoires qui l'ont précédé, ont beaucoup fait pour convaincre la communauté internationale de l'importance de ce problème. Le Forum a permis, d'une part, de définir un cadre général pour les techniques industrielles appropriées, qui a été approuvé par la Réunion ministérielle, et, d'autre part, d'examiner en détail, au niveau des experts, les variantes technologiques applicables dans 12 secteurs industriels et les problèmes qui se posent dans ces secteurs.

¹⁶ Voir "Renforcement du potentiel technologique des pays en développement : Cadre général d'une action au niveau national" (A/CONF.81/BP/UNIDO).

42. A présent, l'acquisition de techniques provenant des pays développés pose de nombreux problèmes aux pays en développement, outre qu'elle les oblige à puiser dans leurs maigres réserves de devises pour effectuer de substantiels paiements directs ou indirects. Le marché international de technologie est imparfait et la position de négociation déjà précaire des pays en développement est encore affaiblie par le manque d'informations et de connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour choisir et acquérir les techniques qui répondent le mieux à leurs besoins.

43. Comme le souligne le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans un document présenté à la cinquième session de la CNUCED¹⁷, "les difficultés posées par l'accélération du transfert et du développement de la technologie sont de nature structurelle . . . l'environnement législatif et juridique existant a eu une incidence préjudiciable sur la nature et le coût de la technologie importée et sur les possibilités qu'ont les pays en développement d'y accéder. Il a contribué à fausser les priorités en matière de production, à empêcher des choix appropriés quant aux technologies, à accroître le degré de groupage et à entraver l'utilisation maximale d'intrants nationaux de produits intermédiaires, de biens d'équipements et de compétences". La résolution 112 (V) que la CNUCED a adoptée à sa cinquième session et le programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, présentent plusieurs propositions relatives à l'action à mener aux niveaux national et international pour renforcer le potentiel technologique des pays en développement. La Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologies, à sa deuxième session tenue à Genève du 29 octobre au 16 novembre 1979, a examiné des mesures visant à faciliter ces transferts; la Conférence diplomatique pour la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et la coopération en matière de brevets, qui doit se réunir en février et mars 1980, étudiera également de telles mesures.

44. Toutefois, comme on l'a indiqué dans les documents destinés à la conférence de New Delhi, il faut engager une action internationale coordonnée, non seulement pour améliorer les conditions dans lesquelles les pays en développement peuvent avoir accès aux techniques disponibles dans les pays développés, mais aussi pour faire en sorte que les pays en développement puissent recourir de plus en plus à leurs propres institutions pour établir des études et plans industriels, faire de la recherche industrielle, mettre au point des techniques et assurer le perfectionnement de la main-d'œuvre industrielle. Parmi les domaines

¹⁷ Voir "Vers la transformation technologique des pays en développement" (TD/238, par. 106 et TD/238/Corr.I).

qui pourraient faire l'objet d'une coopération internationale visant à améliorer les transferts de technologie étrangère, on peut mentionner les suivants : rassemblement, classification et diffusion d'informations techniques, économiques et juridiques; amélioration des conditions de concurrence sur les marchés internationaux de technologie; accroissement du pouvoir de négociation des pays en développement acheteurs de techniques; renforcement des capacités de ces pays dans le domaine de la transformation de ressources naturelles, y compris l'énergie.

45. Si l'on veut assurer l'expansion régulière du commerce de produits manufacturés entre les pays développés et les pays en développement, il serait de toute évidence dans l'intérêt des deux groupes de pays de faciliter l'accès aux techniques nécessaires. La coopération entre ces deux groupes aidera aussi à résoudre les problèmes posés par le transfert de ressources financières aux pays en développement. L'interdépendance entre le développement de l'agriculture et celui de l'industrie, ainsi que l'emploi des techniques appropriées pour chacun d'eux constituent également des aspects importants de l'action nationale et de la coopération internationale avec les pays développés.

VI. Restructuration industrielle et action à l'échelle internationale

46. Il ressort du bref examen qui précède qu'il est urgent d'entreprendre une action concertée au niveau international pour appuyer le processus de restructuration de la production industrielle mondiale, afin d'accélérer l'industrialisation des pays en développement et de promouvoir le progrès économique et social dans le monde entier. Depuis la seconde Conférence générale de l'ONUDI, un certain nombre de mesures concrètes ont été prises pour favoriser la coopération industrielle à l'échelle internationale. Parmi ces mesures figurent la mise en place du système de consultations de l'ONUDI, la création d'un Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, et le lancement de la phase pilote de la Banque d'informations industrielles et techniques de l'Organisation. Les activités de coopération technique de l'ONUDI et sa représentation aux niveaux national et régional ont été renforcées. L'ONUDI a créé un réseau de bureaux pour la promotion des investissements, entrepris une série d'études analytiques du processus de redéploiement industriel, et lancé des programmes spéciaux pour encourager la coopération entre pays en développement et répondre aux besoins des pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et des pays le plus gravement touchés. Il conviendrait de renforcer encore ces activités de l'Organisation. Au surplus, la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée, recommandée à Lima, devrait être achevée le plus rapidement possible afin que soient établies des bases solides pour la réalisation, dans les années 80, d'un programme considérablement élargi de coopération internationale dans le domaine industriel.

47. Cependant, il est peu probable qu'il suffira de poursuivre les activités passées, ni même de les intensifier, pour atteindre l'objectif de Lima. Il faudra également prendre de nouvelles mesures. Les documents soumis à la Conférence présentent plusieurs propositions concrètes concernant de nouvelles formes de coopération internationale dans les secteurs prioritaires du financement, de la technologie et du commerce. Ces propositions reposent sur une analyse d'ensemble des progrès de l'industrialisation depuis 1975 et des perspectives d'avenir en ce domaine; elles traduisent les préoccupations qui se sont fait jour non

seulement au cours des réunions ministérielles régionales convoquées pour préparer la troisième Conférence générale de l'ONUDI, mais aussi à l'occasion de diverses réunions mondiales organisées durant les deux dernières années. Les participants à la Conférence auront certainement à cœur d'examiner avec soin ces propositions, qui ont trait aussi bien à la coopération entre pays développés et pays en développement qu'à celle entre pays en développement eux-mêmes.

48. Si ces propositions ont toutes directement trait à la promotion de l'industrialisation dans le monde, elles ne relèvent pas nécessairement de la seule compétence de l'ONUDI. Les relations complexes qui existent entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie, notamment l'agriculture, entre l'industrie et le commerce, entre le progrès technique et l'industrie, ainsi qu'entre l'investissement industriel et les autres flux de ressources financières, font qu'il est impossible d'isoler l'industrialisation des aspects plus généraux du développement et d'examiner le secteur industriel en faisant abstraction des autres secteurs de l'économie. On considérera donc peut-être que l'exécution de certaines propositions pour une action internationale pourrait être confiée plus avantageusement à d'autres institutions des Nations Unies; ces différentes propositions sont présentées par l'ONUDI dans l'exercice du rôle central de coordination qui lui incombe dans le domaine de l'industrie.

49. Dans le domaine de la technologie, outre les propositions visant à renforcer les activités menées actuellement par l'ONUDI, la Conférence est saisie d'une proposition concernant un programme intégré devant être exécuté par l'Organisation pour promouvoir les capacités technologiques des pays en développement. Cette proposition procède de l'évaluation des besoins prioritaires des pays en développement faite au Forum international des techniques industrielles appropriées, mentionné plus haut, et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement tenue à Vienne en août 1979. D'autres mesures pour faciliter le transfert de technologie sont proposées dans le document *L'industrie à l'horizon 2000 - Nouvelles perspectives*. Ces mesures comprennent la création d'un institut international des techniques industrielles, d'un centre international pour le groupement des achats de techniques, d'un centre international d'étude des brevets, et des recommandations pour la relocalisation de la recherche-développement industrielle.

50. Ce document contient aussi des propositions et des recommandations concrètes concernant de nouvelles formes de coopération internationale dans le domaine du financement international. Il est proposé de créer une agence internationale du financement industriel ainsi qu'un fonds mondial d'encouragement à l'industrie. D'autres propositions ont trait à la mise en place d'un système de règlement des différends industriels et à la création d'une commission du droit international du développement industriel.

51. Des recommandations sont faites touchant la mise en place d'un réseau d'information et de négociation pour le financement industriel, le renforcement des instruments financiers relatifs aux capitaux de risque, la promotion des investissements à long terme liés aux accords de troc ou de règlement en produits, et la création d'un service d'élaboration des projets industriels pour les pays en développement. D'autres recommandations concernent la coopération internationale entre entreprises industrielles grâce à un recours accru aux accords intergouvernementaux, et la mobilisation du potentiel des moyennes entreprises et autres sociétés non transnationales.

52. Vu le déséquilibre qui caractérise actuellement les échanges de produits manufacturés entre pays développés et pays en développement, on présente également des propositions provisoires visant à redresser dans une large mesure ce déséquilibre. D'autres propositions comportent d'importants éléments intéressant le commerce; c'est, par exemple, le cas des recommandations pour la promotion des accords de troc et de règlement en produits, la mobilisation du potentiel des moyennes entreprises, le recours aux accords intergouvernementaux, et le traitement des ressources minérales.

53. Les documents destinés à la Conférence, et notamment *L'industrie à l'horizon 2000 - Nouvelles perspectives*, soulignent l'importance de la coopération entre pays en développement dans les principaux secteurs mentionnés plus haut. On peut mentionner tout spécialement à cet égard la coopération pour l'extraction et le traitement des minéraux.

54. Le système de consultations est également considéré comme un moyen très important de promouvoir la coopération entre pays en développement ainsi qu'entre pays industrialisés et pays en développement. Un bilan des progrès accomplis depuis la mise en place du système en 1977, en application des recommandations de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI et de l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire, ainsi que des propositions pour le développement ultérieur du système, figurent dans le rapport ID/CONF.4/6 à la Conférence.

55. Se fondant sur les conclusions de l'examen suivi auquel il procède, le Conseil du développement industriel a recommandé que le système constitue une activité permanente de l'ONUDI et qu'il soit étendu à de nouveaux secteurs de façon à offrir le plus d'avantages possible à la communauté internationale. Tout en conférant un caractère plus suivi au système de consultations, on pourrait examiner les moyens de rehausser le statut des consultations et d'en faire des rencontres intergouvernementales dont les recommandations pourraient faire ultérieurement l'objet de négociations. Une autre solution pourrait consister à faire en sorte que les recommandations des réunions soient

examinées par le Conseil du développement industriel, éventuellement après leur étude par des comités techniques subsidiaires intersectoriels, puis transmises à l'Assemblée générale. A l'occasion de l'examen de ce point important de l'ordre du jour de la Conférence, il faudrait étudier les dispositions à prendre pour que les recommandations aboutissent à des mesures constructives de la part des gouvernements.

56. La Conférence sera par conséquent saisie d'une vaste gamme de propositions concrètes. Outre les propositions contenues dans les documents établis par le Secrétariat, il y en aura peut-être d'autres qui seront présentées directement par les Etats membres. Il ne sera peut-être pas possible de parvenir à un accord détaillé sur toutes ces propositions dans le laps de temps limité dont on disposera, mais il faut espérer que l'on réussira à se mettre d'accord sur la nécessité d'une action internationale dans les secteurs prioritaires de la technologie industrielle, du financement et du commerce, et à définir un cadre précis pour un effort suivi de la part des institutions des Nations Unies en vue de mettre au point et d'exécuter de nouvelles mesures de coopération internationale dans l'industrie, avec l'appui sans réserve et la participation active des Etats membres.

Annexe

Mesures prises par le Secrétariat de l'ONUDI pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima

1. En application des décisions de la deuxième Conférence générale, le Secrétariat de l'ONUDI a été réorganisé et renforcé. La mise sur pied d'un Centre international d'études industrielles a permis de rassembler divers groupes de recherche et d'analyse au sein d'un service unique chargé de mener à bien, de façon coordonnée, un programme élargi d'études aux niveaux mondial, régional, national et sectoriel, et de faciliter les activités de l'ONUDI dans le domaine de la mise au point des techniques. On a créé une Division des opérations industrielles qui est chargée de tous les aspects de la mise en œuvre des projets de coopération technique hors siège. La mise en place du Bureau du programme de coopération en matière d'investissements, dont relève notamment le Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI, et d'un réseau en pleine expansion de bureaux de promotion des investissements ont permis de renforcer les activités de l'ONUDI dans ce domaine, ainsi que les liens entre les activités de préinvestissement menées dans le cadre des projets de coopération technique et les investissements proprement dits. Au sein de la nouvelle Division de la coordination des politiques, on a créé une section spéciale chargée de mettre en place le système de consultations préconisé par la Déclaration et le Plan d'action de Lima; en outre, de nouveaux groupes ont été créés pour s'occuper plus particulièrement des besoins des pays les moins avancés et promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement. Les relations avec les organisations non gouvernementales, intergouvernementales et gouvernementales ont été confiées à des sections spécialement établies à cet effet. La coordination interinstitutions a été confiée à une section nouvelle et le réseau des conseillers hors siège relève maintenant d'une section distincte. Tenant compte de l'expérience acquise au cours des deux années et demie de fonctionnement du nouveau Secrétariat, on a nommé, à compter du 1er août 1978, un directeur exécutif adjoint par intérim, chargé de contrôler les activités d'assistance technique de l'Organisation, notamment la programmation et la mise en œuvre des projets d'assistance technique hors siège et les travaux correspondants dans le domaine du transfert des techniques et de la promotion des investissements. Ces dispositions institutionnelles sont décrites plus en détail dans le document ID/CONF.4/11.

2. Avec, à peu de choses près, les mêmes ressources qu'au cours de l'exercice biennal 1974-1975 et en dépit du ralentissement provoqué par la crise financière du PNUD, les activités de coopération technique et les autres travaux de l'ONUDI ont notablement progressé. Depuis 1974, le volume de l'assistance technique fournie a

doublé en valeur réelle, compte tenu d'un taux d'inflation annuel de 7%, pour atteindre un niveau de 70 millions de dollars des Etats-Unis en 1979. On a également enregistré des progrès impressionnants en ce qui concerne la fourniture de matériel et de services sous-traités, dont la valeur est passée de 5,1 millions de dollars en 1974 à 28,3 millions de dollars en 1979, ainsi que dans le domaine de la formation, où les dépenses sont passées de 4,7 millions en 1974 à 8,9 millions en 1979; quant aux bourses de perfectionnement, leur nombre est passé de 480 à 995 au cours de la même période. Le développement des activités de coopération technique de l'ONUDI est illustré par le fait que, pour ce qui est de la valeur des projets réalisés par les agents d'exécution du PNUD, l'Organisation est passée du rang de cinquième en 1974 à celui de troisième en 1977.

3. L'application de nouvelles techniques de gestion, l'amélioration de la procédure d'élaboration des projets, l'appui apporté par le Secrétariat aux initiatives prises par le PNUD pour donner des dimensions nouvelles à la coopération technique et la mise en marche d'un programme d'évaluation systématique sont autant de facteurs ayant permis à l'Organisation d'améliorer la qualité et d'accroître le volume de l'assistance technique fournie depuis la Conférence de Lima. Dans de nombreux cas, le fait d'aborder les projets dans une optique interdisciplinaire a permis d'utiliser de manière plus efficace le personnel des sections organiques du Siège. Une importance croissante a été accordée à l'utilisation des installations et des services des pays en développement eux-mêmes ainsi qu'au recrutement d'experts de ces pays pour des activités de coopération technique. Le réseau des conseillers industriels hors siège, renforcé par des missions de conseillers techniques régionaux et interrégionaux et par le détachement, pour des périodes de courte durée, de fonctionnaires du Siège, ont contribué à améliorer la qualité et l'efficacité des activités menées par l'ONUDI au niveau national.

4. Dans le cadre du système de programmation par pays, le PNUD a continué à fournir la plus grande partie des ressources financières nécessaires; si le montant des dépenses financées au titre du programme ordinaire et du programme des services industriels spéciaux est demeuré à peu près inchangé, ce dernier programme a gagné en souplesse et en efficacité depuis que l'ONUDI participe davantage à l'approbation des projets et à la gestion des ressources, à la suite d'un accord passé avec le PNUD. Les ressources disponibles au titre des fonds d'affectation spéciale et d'autres sources de financement ont augmenté à la suite de la création du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel qui a commencé à fonctionner en 1978, en application des recommandations de la Conférence de Lima et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en sa trente et unième session (31/202 et 31/203) en 1977. Bien que le total des contributions reçues au cours de sa première année de fonctionnement ait été très inférieur au niveau de 50 millions de dollars des Etats-Unis qui avait été jugé souhaitable par le Conseil du développement industriel et par l'Assemblée générale, le Fonds offre néanmoins des possibilités d'entreprendre de nouveaux programmes, à condition de bénéficier de ressources accrues et de pouvoir les utiliser avec une plus grande souplesse. La valeur des projets réalisés au titre du Fonds est passée de 5,2 millions de dollars des Etats-Unis en 1978 à 10,2 millions de dollars des Etats-Unis en 1979.

5. En réponse à la demande de plusieurs pays en développement, le Secrétariat a étendu ses activités de coopération technique au domaine de l'énergie, dans la limite des ressources disponibles. Plusieurs projets de coopération technique ont été mis en route ou sont en cours de lancement dans les domaines suivants : conser-

vation de l'énergie, production de combustibles à partir de sources classiques et non classiques, technologie de la biomasse, production de divers types de matériels nécessaires à l'exploitation de sources d'énergie renouvelables.

6. Les activités spéciales menées pour répondre aux besoins des pays les moins avancés et pour promouvoir la coopération technique et économique entre pays en développement sont décrites dans des documents distincts présentés à la Conférence (ID/CONF.4/5 et ID/CONF.4/15). Les mesures prises pour coordonner les activités de l'ONUDI avec celles des autres organisations du système des Nations Unies sont décrites dans le document ID/CONF.4/10. On trouvera dans ces documents une description plus détaillée des activités de coopération technique esquissées ci-dessus. A la suite de la Conférence de Lima, on a décidé de comptabiliser à part l'assistance apportée aux pays les moins avancés. Il ressort de ces comptes que le montant de cette assistance est passé de 4,7 millions de dollars des Etats-Unis en 1975 à 16 millions de dollars des Etats-Unis en 1979. En ce qui concerne les activités de coopération technique entre pays en développement, 202 projets au total ont été approuvés de janvier 1973 à novembre 1979, pour un montant total de près de 5,1 million de dollars des Etats-Unis.

7. Outre ses activités de coopération technique, l'Organisation a, en application des décisions et des recommandations énoncées dans la Déclaration de Lima, entrepris des travaux dans d'autres secteurs, ou a intensifié ceux qu'elle menait déjà dans les secteurs en question. La mise en place du système de consultations a été évoquée dans le corps du présent rapport et est décrite plus en détail dans le document ID/CONF.4/6. Les activités entreprises par le Secrétariat dans le domaine de la mise au point et du transfert des techniques, notamment par l'intermédiaire de la nouvelle Section de la mise au point et du transfert des techniques et de la Section de l'information industrielle, ont été menées dans le cadre du programme coopératif d'action relatif aux techniques industrielles appropriées, approuvé par le Conseil du développement industriel sur recommandation d'un Groupe consultatif d'experts de haut niveau. Le Forum international des techniques industrielles appropriées, tenu en Inde en novembre 1978, a également été à l'origine de nombreuses activités complémentaires. La phase pilote des activités de la Banque d'informations industrielles et techniques dans quatre secteurs industriels (sidérurgie, engrais, agro-industries et machines agricoles) a été achevée, et le Conseil du développement industriel a approuvé la poursuite de ces activités à titre d'élément permanent du programme de travail de l'Organisation. En outre, une variété de réunions de groupes d'experts, de missions consultatives et de programmes de formation ont été organisés, et on a lancé une nouvelle série de publications sur la mise au point et le transfert des techniques, qui a permis de faire paraître jusqu'à présent 12 études. Des propositions concernant de nouveaux travaux dans ce secteur d'activité de l'ONUDI sont présentées dans le document ID/CONF.4/7.

8. Le programme de promotion des investissements est exécuté par le Bureau du programme de coopération en matière d'investissements (BPCI). Pour atteindre les objectifs du programme, le BPCI cherche à promouvoir des projets déterminés, à mobiliser les ressources financières nécessaires et à collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale. Le programme permet d'aider les pays en développement à définir et à élaborer des projets d'investissement industriel, à identifier des partenaires éventuels appartenant aux secteurs public et privé de pays industrialisés dotés de régimes socio-économiques différents, ou de pays en développement relativement avancés ou disposant d'un excédent de capitaux; il permet en outre de mettre en

rapport des promoteurs de projets avec des partenaires potentiels. A présent, le BPCI dispose d'un répertoire de plus de mille propositions de projets couvrant la plupart des secteurs industriels et provenant de plus de 80 pays en développement; ces propositions portent notamment sur des entreprises publiques et privées et sur des opérations en association. Le montant total de ces projets d'investissements s'élève à quelque 15 milliards de dollars des Etats-Unis. Le Bureau a également mis en place un service d'information sur les conditions économiques et les conditions d'investissement dans les pays en développement. Les travaux faits au Siège sont complétés par les activités assurées par les bureaux pour la promotion des investissements qui ont été jusqu'à présent implantés à Bruxelles, à Zurich, à Cologne, à New York et à Vienne. Ces bureaux conseillent les gouvernements, mettent sur pied des stages de formation et organisent des réunions pour la promotion des investissements en vue d'examiner diverses mesures propres à accélérer le transfert des ressources financières aux pays en développement.

9. Les activités du Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI, lancées en 1973, ont, depuis la Conférence de Lima, porté surtout sur les premières phases de l'identification et de l'élaboration des projets dans les pays en développement. Des études sur certains secteurs industriels et d'autres recherches entreprises au titre de ce programme ont permis de formuler des propositions pour une assistance financière et technique aux pays intéressés. Tout en organisant ses propres missions, le Programme a fréquemment fourni le personnel nécessaire pour les missions de la Banque mondiale. Ces deux types de mission, l'un et l'autre, ont pour conséquence la fourniture d'une assistance financière et technique.

10. Les activités de recherche de l'ONUDI ont également été réorganisées et renforcées depuis la Conférence de Lima, grâce à la création du Centre international d'études industrielles qui est le principal outil de recherche de l'Organisation. Le Centre a entrepris ses premières études sur les aspects mondiaux, régionaux, nationaux et sectoriels du développement industriel en janvier 1976, au moment où la communauté internationale entamait un vif débat sur les besoins du tiers monde en matière de développement et sur la nécessité d'instaurer un Nouvel Ordre économique international, plus équitable. Les travaux des diverses sections du Centre se règlent sur les priorités formulées dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima. Une de leurs caractéristiques est la notion de recherche concertée qui consiste à tenter d'obtenir le concours des universités, des centres de recherche, des services gouvernementaux et des consultants indépendants de pays développés et de pays en développement ainsi que la coopération d'autres institutions du système des Nations Unies.

11. Les travaux menés à l'échelle mondiale ont comporté des recherches sur divers aspects du redéploiement des industries des pays avancés vers les pays en développement. Les conclusions de ces recherches figurent dans le rapport ID/CONF.4/9. En outre, l'ONUDI met au point et utilise, d'une manière suivie, des modèles économiques en se servant de données socio-économiques et technico-institutionnelles qui sont périodiquement mises à jour. Elle dispose ainsi d'un outil d'analyse qui est employé, notamment, dans un projet commun ONUDI/CNUCED sur les analyses et les projections à long terme, élaborées dans le cadre des travaux de l'Equipe spéciale du Comité administratif de coordination sur des objectifs de développement à long terme. Les résultats des recherches menées aux niveaux

régional et national sont utilisés dans deux publications périodiques, l'*Etude du développement industriel* et la revue *Industrie et Développement* ainsi que dans un certain nombre d'études spéciales. Les études sectorielles ont été étroitement coordonnées avec le système de consultations. Neuf secteurs industriels sont actuellement à l'étude : les engrais, les produits pétrochimiques, la sidérurgie, les machines agricoles, le cuir et les articles en cuir, les biens d'équipement, les produits alimentaires, les produits pharmaceutiques et les huiles et graisses végétales.

12. Ainsi, l'ONUDI a pris une variété de mesures pour assurer que ses activités de coopération technique, ses travaux sur le transfert de technologie, la promotion des investissements et le redéploiement ainsi que son programme de recherches soient exécutés d'une manière coordonnée, en collaboration étroite avec d'autres organisations des Nations Unies, afin de contribuer au maximum à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.



Printed in Austria
79-10079 December 1979 2,500

ID/242
(ID/CONF.4/17)

B-557



81.08.21